



Gérance d'une SCA par une association

Par **Pierre Dominique Wibault**, le **28/03/2017** à **12:29**

Bonjour,

Est ce qu'une association peut être nommée comme gérant d'une Société en Commandite par actions (SCA) ?

Dans les commentaires juridiques, il est dit qu'une personne morale peut devenir gérant, mais nulle part, il n'est indiqué si le gérant doit ou non avoir la capacité commerciale; s'il fallait avoir cette capacité commerciale, cela exclurait la structure associative!

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement.